Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260220-CM20022026_D01-DE

PLOUVIEN

COMMUNE DE PLOUVIEN
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 février 2026

Membres :
- En exercice : 25
- Présents : 18
- Absents : 07
- Votants : 24

Date de publication : 24 février 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le vendredi **20 février** à 18 h, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUVIEN se sont réunis à la Mairie, suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 13 février 2026.

- 18 présent(e)s :

Hervé OLDANI, Denise MERCELLE, Valérie GAUTIER, Fatima SALVADOR, Martial CONGAR, Marc HERVE, Kristell LAINE, Florence BERNARD, Olivier Le FUR, Yann CHEDOTAL, Catherine GOURIOU, Sébastien KERVOAL, Bastien CORRE, Jacques LUCAS, Justine GUENNEGUES, Stéphanie SABY, Mariette L'AZOU, Isabelle JACOPIN,

- 6 absent(e)s avec procuration :
- Carine MARQUER qui donne procuration à Isabelle FLOCH,
- Eric JESTIN qui donne procuration à Denise MERCELLE,
- Gérard DENIEL qui donne procuration à Catherine GOURIOU,
- Nathalie DILOSQUET qui donne procuration à Mariette L'AZOU,
- Marie-Françoise GOFF qui donne procuration à Florence BERNARD,
- Patrick KERGUILLEC qui donne procuration à Jacques LUCAS.

- 1 absent sans procuration :
- Jérémy ROCHARD,

- Secrétaire de séance :
- Sébastien KERVOAL.

Délibération
22 février 2026 - 001

Territoire Numérique Éducatif : Ecole des Moulins - Equipements informatiques - Appel à projet n° 7 - Demande de subvention complémentaire 2026 auprès du Conseil Départemental du Finistère

Pour répondre aux impératifs de la **continuité pédagogique**, réduire **la fracture numérique** et accélérer la **transformation numérique de l'École**, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse lance, à la rentrée 2020, des « Territoires numériques éducatifs » (TNE) dans l'Aisne et le Val d'Oise. À la rentrée scolaire 2021, ce dispositif s'est étendu à 10 autres départements, dont le Finistère, grâce au programme d'investissements d'avenir (PIA). Le département du Finistère bénéficiera d'un financement de l'Etat plus de **10 millions d'euros** sur 3 années selon le principe d'un co-financement État-collectivités.

Initiée par le CD29, une campagne d'appel à manifestation d'intérêt du dispositif **Territoire Numérique Educatif (TNE)** a été lancée en 2024, puis 2025.

Ce dispositif vise à accompagner les usages du numérique à l'école et comprend 4 volets :
- l'équipement des établissements scolaires (réseau public et réseau privé) ;
- la mise à disposition des ressources numériques pour les enseignants et les élèves ;
- la formation des enseignants des 1er et 2nd degrés ;
- l'accompagnement des parents.

Plusieurs acteurs (Département du Finistère, Région académique de Bretagne, Direction diocésaine de l'enseignement catholique, Réseau Canopé, GIP Trousse à Projets) travaillent ensemble au déploiement de ce dispositif au service des élèves, des enseignants et des parents.

Pour le volet équipement, la subvention TNE peut couvrir 70 % de la dépense. Pour les autres volets, le financement TNE peut couvrir 50 % de la dépense.

Ecole Publique des Moulins

1ère phase

Dans le cadre d'un appel à projet, sur sollicitation de la Directrice de l'Ecole Publique des Moulins, le Conseil Municipal du 21 novembre 2024 avait autorisé le Maire à déposer une demande de subvention à ce titre pour équiper l'école des Moulins du matériel suivant :
- 10 tablettes numériques,
- 6 vidéoprojecteurs tactiles interactifs,
- leur environnement.

Le montant de l'opération était de 14 626 € HT / 17 551,20 € TTC.
Le financement attendu de 14 626 € HT x 70 %, soit 10 238,20 €, a été conforme et notifié.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212902092-20260220-CM20022026_D01-DE

2ème phase
Mais les tablettes ne fonctionnant pas convenablement en raison d'un WIFI faible et aussi en raison de manque de praticité sur le mode de rechargement, la Directrice a fait, en ce mois de décembre, parvenir en Mairie un nouveau devis de fourniture d'une mallette de rechargement pour 10 tablettes simultanément (975 €) plus la connectique WIFI (120 €), pour 1 095 € HT.
Renseignements pris auprès du CD 29, une 7ème campagne TNE a été ouverte du 5 janvier au 13 février, avec les mêmes taux de subvention, soit pour le projet de l'Ecole des Moulins :
- 1 095 € HT x 70 % = 766,50 € d'aide possible,
- Reste à charge communal de 328,50 €, dont 36 € sur le sujet WIFI pur.

Le Conseil Municipal du 16 décembre 2025 a différé sa décision de sollicitation de subvention TNE dans l'attente d'un éclaircissement technique. Il a été apporté, d'une manière satisfaisante, lors d'une rencontre sur site avec la directrice de l'Ecole des Moulins et des membres de la Commission Enfance-Jeunesse le 10 février 2026.

*
**

Aussi le Conseil Municipal,
Considérant son intérêt pédagogique et son utilité dans le présent contexte,
Considérant les explications techniques complémentaires apportées,
Sur proposition de Florence Bernard,
A l'unanimité
- Autorise le Maire, en coordination avec la Directrice de l'Ecole Publique des Moulins, à déposer un dossier complémentaire de candidature à l'appel à projets n°7 Territoire Numérique Educatif (TNE) du CD 29 pour financer le matériel complémentaire décrit plus haut,
- Approuve le plan de financement prévisionnel présenté plus haut,
- Décide qu'en cas d'absence de financement du CD29, cet investissement sera inscrit sur l'opération « 002 - Ecole des Moulins : dépenses d'équipements pédagogiques ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Pour extrait conforme au registre,
PLOUVIEN, le 24 février 2026,
Hervé OLDANI,



Maire de PLOUVIEN.